

Information à tous nos assurés

DERNIERES NOUVELLES DE LA CPK

SITUATION GENERALE

Comme de coutume dans la Caisse de pensions Swatch Group (CPK), c'est volontiers que nous vous informons sur la situation générale de votre institution de prévoyance. Nous ne voulons pas nous arrêter à l'obligation légale d'informer une fois par année; il nous semble souhaitable que nos assurés soient informés tout au long de l'année sur la situation de leur caisse de pensions.

Dans l'ensemble, 2007 a été une bonne année sur le plan administratif et actuariel pour la CPK. Sur le plan financier, tout allait très bien jusqu'à fin octobre et le rendement moyen des portefeuilles LPP atteignait 4.5% pour l'ensemble des caisses de pensions. Deux mois plus tard, tout avait changé (voir ci-dessous "Finances et Placements").

Au cours des deux derniers mois, comme pendant le reste de l'année, la CPK a tout entrepris pour que sa sécurité et sa solidité financière soient renforcées. Elle a notamment décidé d'augmenter à nouveau la réserve pour le taux technique. Pourtant, malgré cette augmentation et après avoir créé toutes les réserves prévues dans nos règlements, notre caisse affichait un **degré de couverture de ~ 122%** à la fin de l'année 2007 (calcul interne). Avec un tel résultat, la CPK est bien préparée à d'éventuelles turbulences que le marché du 2^{ème} pilier risque de connaître en 2008.

FINANCES ET PLACEMENTS

SITUATION ECONOMIQUE

En 2007, les marchés financiers ont été très malmenés, principalement en raison d'une « bulle » de l'immobilier américain qui a initié ensuite une crise du marché hypothécaire pourri aux Etats-Unis. La situation a même engendré une crise du crédit, les banques rechignant à se prêter de l'argent entre elles.

Ce qui se fomentait depuis un certain temps déjà, à savoir une multitude et complexe spéculation sur des hypothèques à haut risque a soudainement éclaté à mi-juillet entraînant les bourses dans une baisse importante, avec des pertes substantielles des valeurs financières en particulier.

Le marché obligataire n'a pas résisté au marasme ambiant et a accusé de lourdes baisses, en sanctionnant durement les mauvaises qualités de débiteurs. Les pertes ont été accentuées par une diminution sensible des taux de change contre CHF. Jusqu'à présent, le risque systémique n'a pas eu lieu car fort heureusement, on maîtrise plus ou moins l'inflation, on n'est pas dans une période de hausse des taux, le système bancaire reste solide sur le plan mondial et la croissance, même ralentie, restera conséquente grâce surtout au sud-est asiatique et aux pays émergents.

Dans cet environnement peu propice, les premiers résultats pour 2007 de certaines caisses de pensions avoisinent les 0 % à 1 %, voir 2 %. Du reste, tous les indices de comparaison se situent entre -1 % à + 2 %, ce qui fait dire que 2007 ne peut pas être considéré comme un bon millésime.

Néanmoins et malgré les considérations ci-dessus, votre CPK est heureuse de pouvoir présenter un résultat global flatteur de + 4.9 %. De très bons résultats en obligations étrangères, une belle réussite de la gestion des actions étrangères ainsi qu'une belle performance de certains titres expliquent en grande partie ce beau résultat.

PRESTATIONS D'ASSURANCE

AGE DE LA RETRAITE REGLEMENTAIRE DE LA CPK ET AVS

Le règlement d'assurance prévoit un âge de retraite réglementaire à 65 ans pour les femmes et les hommes par égalité de traitement depuis le 1^{er} janvier 2002. La durée de cotisations est également identique pour les deux sexes, ce qui permet d'atteindre le même niveau de rente de retraite à évolution comparable. En outre, il est possible de prendre une retraite anticipée dès 60 ans avec réduction correspondante des prestations; cette réduction est cependant moins importante qu'elle ne devrait l'être sur le plan actuariel. Conformément à l'article 66 du règlement (mesures transitoires), les femmes assurées au 31 décembre 2001 et nées en 1950 et avant peuvent prendre une retraite anticipée dès 57 ans.

Auparavant, le règlement d'assurance prévoyait un âge de retraite à 62 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. C'est pourquoi, afin de garantir la rente de retraite assurée à 62 ans, la Caisse accorde depuis le 1^{er} janvier 2002 une rente acquise supplémentaire aux femmes, à condition que l'assurée soit née en 1955 ou avant et qu'elle était affiliée à notre caisse de pensions avant le 1^{er} janvier 1999

Par contre, l'âge de retraite ordinaire AVS est toujours fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Il est possible d'anticiper la retraite AVS de 2 ans, soit dès 62 ans pour les femmes et dès 63 ans pour les hommes.

Il est à noter que la 11^{ème} révision de l'AVS prévoyait également un âge de retraite unique fixé à 65 ans pour les femmes et les hommes, mais elle a été refusée lors de la votation populaire en mai 2004.

RACHAT TROIS ANS AVANT LA RETRAITE

Nous nous permettons de vous rappeler que les personnes qui font des rachats (art. 7 Règlement d'assurance) trois ans avant la retraite n'ont pas droit à des prestations sous forme de capital (max. 50%) au moment de la retraite (art. 79b al. 3 LPP). La liberté de choix qui est accordée à nos assurés selon l'art. 26 al. 2 du Règlement d'assurance devient caduque dès ce moment et, selon les autorités fiscales, la totalité de la prestation de vieillesse est versée sous forme de rente.

Nous espérons que toutes ces informations vous seront utiles. Il va de soi que la CPK et ses collaborateurs et collaboratrices sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Avec nos meilleures salutations

VOTRE CAISSE DE PENSIONS SWATCH GROUP



J. Pfitzmann
Directeur



Ph. Salomon
Directeur adjoint

Neuchâtel, février 2008

Annexes - attestation de rente (pour les rentiers)
- certificat d'assurance (pour les actifs)

- questionnaire sondage (pour les retraités)*

* L'Université de Neuchâtel entreprend un sondage sur les retraités dans le cadre d'un doctorat de Mme Kucera. Nous vous laissons le choix de remplir ce questionnaire ou non.

Notre site internet: www.cpk-swatchgroup.ch